



Jimmy Morales, d'acteur à dictateur

Par Jordi Tercero et Camille Ely

Sommaire

Edito : Jimmy Morales, d'acteur à dictateur
par Jordi Tercero et Camille Ely p.1

La Justice transitionnelle : reflet des défaillances du pouvoir judiciaire au Guatemala
par Floriane Basile p.2-3

Moins de droits, plus de violences : le continuum de détérioration des droits des femmes
par Sofia Dagna p.4-5

Brèves p.6-7

Minera San Rafael p.6

Interview de Rebecca Lane p.7

En menaçant de rompre avec l'Etat de droit et l'ordre institutionnel et en instaurant un régime répressif et autoritaire, le gouvernement de Jimmy Morales perd de plus en plus de crédibilité au niveau national et international. A travers ses discours et ses prises de position, le gouvernement se dégrade tout seul.

Le 31 août 2017, Jimmy Morales avait vainement tenté d'expulser Iván Velásquez (qui dirige la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala-CICIG) du pays en le déclarant *persona non grata*. Un an plus tard jour pour jour, le Président guatémaltèque s'attaque à nouveau à la CICIG en annonçant le non-renouvellement de son mandat (qui prendra donc fin en 2019) et, quelques jours après, en interdisant l'entrée au pays du commissaire Iván Velásquez qui se trouvait à Washington pour des réunions internationales.

Tout comme en 2017, ces prises de décisions unilatérales sont contraires à l'accord signé entre l'Etat du Guatemala et les Nations Unies qui avait permis la mise en place de la CICIG. Elles ont d'ailleurs été annulées par la Cour Constitutionnelle, qui a explicitement exigé que Jimmy Morales et ses ministres qui avaient pris position en sa faveur (le ministre de l'intérieur Enrique Degenhart, et la ministre des relations internationales Sandra Jovel) prennent les mesures nécessaires pour lever l'interdiction d'entrée sur le territoire d'Iván Velásquez. Pourtant, jusqu'à présent, ni le Président, ni aucun de ses ministres n'ont obéi à cet ordre, ce qui est illégal et constitue une rupture de l'ordre institutionnel, pouvant dès à présent générer des poursuites judiciaires à leur encontre.

La façon autoritaire de gouverner de l'ancien comédien Jimmy Morales et la manière dont il s'accorde le droit de décider lui-même s'il respectera les résolutions de la plus haute Cour du pays rappellent des pratiques dictatoriales et doivent nous alerter et nous préoccuper. D'autant que toutes ces actions, justifiées par des faux discours nationalistes et de faibles arguments de souveraineté nationale, s'accompagnent d'une forte présence militaire et policière et d'une recrudescence des menaces, ainsi que de violences et de répression envers la population qui rappellent dangereusement les pires années du génocide où le dictateur Efraín Ríos Montt était au pouvoir. Autre fait alarmant qui ne fait que corroborer cette inquiétude : les persécutions et assassinats de défenseur.e.s des droits humains se multiplient, et ce, sur l'ensemble du territoire national et plus particulièrement dans les territoires autochtones.

Ces événements ont entraîné une importante crise politique et institutionnelle au Guatemala. Au niveau international, l'image du Président se dégrade et son engagement dans la lutte contre la corruption n'est plus crédible. Au Guatemala, deux ministres - celui des Finances publiques et celle du Travail - ont récemment présenté leur démission et de grandes manifestations contre le gouvernement ont de nouveau lieu sur les places publiques, comme en 2015 (lorsque l'ex Président Otto Pérez Molina était accusé de corruption).

Dans ce contexte, le Collectif Guatemala a publié un communiqué afin d'exiger que le respect des droits humains soit au cœur du processus de résolution de crise que traverse le pays. (Retrouvez le communiqué sur <http://collectifguatemala.org/Crise-politique-au-Guatemala>).■

Collectif Guatemala

21 ter, rue Voltaire

75011 Paris - France

Tel: 01 43 73 49 60

collectifguatemala@gmail.com

Direction de publication:
Isabelle Tauty Chamale,
ISSN 1277 51 69

Ont participé à ce numéro :
Floriane Basile, Sofia Dagna,
Camille Ely, Amandine
Grandjean, Jehane Jaabouti,
Chloé Rousset et Jordi
Tercero

La Justice transitionnelle : reflet des défaillances du pouvoir judiciaire au Guatemala

Par Floriane Basile

Dans son rapport de novembre 2017 intitulé "Course contre le temps : Comment le pouvoir judiciaire au Guatemala met-il en danger la lutte contre l'impunité ?"¹, l'organisation Human Rights Watch (HRW) évoquait les défis actuels de la justice guatémaltèque, notamment celui du respect des délais raisonnables, s'appuyant sur deux affaires importantes de justice transitionnelle. L'organisation dénonce ainsi l'utilisation abusive de recours juridiques, créés afin de protéger les droits des individus, mais devenus aujourd'hui, facteurs d'impunité. Lorsque l'on effectue un état des lieux de la justice transitionnelle aujourd'hui, plus de 30 ans après la fin de la guerre civile, il apparaît que l'État n'a toujours pas rempli ses obligations en matière de lutte contre l'impunité et de recherche des responsables des atrocités commises pendant le conflit armé. Dans un tel contexte, le combat pour la justice continue pour de nombreuses victimes.

Génocide de la population Ixil : une page se tourne

Mercredi 26 septembre 2018, le verdict dans le procès du génocide Ixil est tombé. Mauricio Rodríguez Sánchez est déclaré non coupable à la majorité (2 juges sur 3) et sera donc relaxé le jour même. Le verdict délivré déclare que l'ancien chef de l'intelligence militaire de l'ex-dictateur Efraín Ríos Montt (années 1982-1983) ne disposait pas de l'autorité ni du pouvoir pour planifier et ordonner le génocide.

Cela reste difficile à accepter pour les victimes qui doivent réaffirmer leurs souffrances (après un premier procès en 2013 qui avait condamné les accusés mais dont la sentence avait été annulée par la suite²), passant par des processus de re-victimisation qui peuvent être très difficiles à vivre, sans que des responsables soient jugés pour ces crimes. Cependant, beaucoup ne se laissent pas accabler par la nouvelle, et soulignent que pour la deuxième fois en cinq ans, les tribunaux ont reconnu l'existence d'un génocide de la population Ixil. Par ce discours, les juges reconnaissent les massacres et la politique génocidaire de l'Etat, validant par la même la décision proclamée en 2013 qui condamnait l'ancien dictateur, Ríos Montt³. Dans ce contexte, la vérité sur les faits semble être plus facile à reconnaître que la responsabilité des criminels.

Le déroulement de cette affaire a été marqué par de nombreux retards procéduraux et judiciaires. Comme le souligne HRW dans son rapport, le procès n'a été réouvert que plus d'un an et demi après la décision de la Cour Constitutionnelle d'annuler le verdict de 2013 pour vice de forme, puis il a été paralysé pendant plusieurs mois en 2016⁴. De nombreux recours juridiques ont en effet ralenti considérablement les deux procès, et il aura fallu attendre septembre 2018 pour obtenir un second verdict.

CREOMPAZ : le plus grand cas de disparitions forcées en Amérique Latine toujours gelé

Tristement célèbre, cette affaire met en accusation 14 ex-militaires pour des crimes commis durant le conflit armé entre 1978 et 1988. Sur le territoire de l'ancienne base militaire 21, utilisée comme centre d'exécutions extrajudiciaires et clandestines, plus de 565 ossements ont été découverts dans 85 fosses communes. Le 5 janvier 2016, 14 accusés avaient été détenus, dont 8 ont été inculpés. Toutefois, l'affaire n'a pas vu d'avancements dans le débat oral et public depuis 2016, plusieurs *amparos* paralysant l'avancée du procès.

Qu'est-ce qu'un *amparo* ?

L'*amparo* est une action inscrite dans la Constitution guatémaltèque, qui protège les droits des individus, lorsque ceux-ci risquent de ne pas être respectés par une autorité. L'*amparo* apparaît alors comme un outil clé permettant une garantie minimale des droits humains, qui vérifie l'impartialité et la légalité des procédures judiciaires. Ce recours juridique peut être utilisé à tout moment, par n'importe laquelle des parties du procès.

Au cours de ces dernières années, plusieurs éléments de l'affaire ont été exclus, diminuant de fait l'importance de celle-ci. Emilio Castro Saenz, journaliste pour Plaza Pública précisait à ce sujet : « Avec le temps, tout indique que [cette affaire] ne sera pas aussi importante que nous l'avions pensé »⁵. En effet, entre l'exclusion d'une partie au procès, l'acceptation d'un nombre largement inférieur de victimes identifiées et l'exclusion de certains délits et de certaines preuves, tout pousse à croire à une stratégie de minimisation de l'affaire.



Portraits de victimes de disparitions forcées lors d'un événement commémoratif

Certaines de ces décisions ont donné lieu, à juste titre, à des recours juridiques pour tenter de contrer cette minimisation. À l'inverse, d'autres recours juridiques semblent abusifs et utilisés dans le but de retarder la justice. Par exemple, en juillet 2017, la défense de l'accusé César Cabrera Mejía avait présenté un *amparo* devant la Cour Suprême de Justice afin de demander l'application de l'amnistie pour son client concernant les crimes commis durant le conflit armé au nom de la réconciliation nationale. L'amnistie pour les crimes internationaux étant proscrite en droit international et dans la coutume, ceci fut évidemment rejeté par la Cour.

Au total, plus de 15 *amparos* ont été présentés depuis l'ouverture de l'affaire, sans compter les possibles appellations de ces décisions. Ceci, combiné à l'irrespect global des délais de traitement par l'organisme judiciaire, explique la stagnation actuelle. Aujourd'hui, aucun calendrier n'est fixé et l'avenir de l'affaire demeure incertain.

Las Dos Erres : l'affaire aux multiples vitesses

Cette affaire, traitant d'un massacre de 178 personnes dans le Péten en 1982, avait déjà fait beaucoup parler d'elle. En 2011 et 2012, après de longues années de débat, cinq ex-militaires avaient été condamnés à plus de 6 000 années de prison. Cependant les auteurs intellectuels du massacre n'ont toujours pas été jugés, et trois accusés sont déjà décédés depuis: Efraín Ríos Montt, chef de l'État au moment des faits; son ministre de la défense, Oscar Humberto Mejía Víctores, et le chef d'état-major, Héctor Mauricio López Fuentes. HRW dans son rapport de 2017, s'en sert d'exemple-clé dans son analyse et y souligne les retards observés pour l'obtention de la justice.

L'affaire est de nouveau active dans le cadre de l'accusation contre l'ex-militaire López Alonzo, avec l'ouverture du débat oral et public ce 1^{er} octobre 2018. Toutefois, l'ouverture du procès ne s'est pas faite sans encombres. Fin août, un report d'audience avait été annoncé pour 2021 en raison d'un manque de juge compétent, retardant ainsi de 3 ans le début du débat oral et public. Dans ce contexte, la Cour Suprême, saisie par la défense de l'accusé sur cette question, avait donné raison à la requête de son avocat, validant qu'un tel retard violait son droit à un procès rapide et impartial. Sous la pression de cette décision, le débat oral et public s'est donc ouvert le 1^{er} octobre 2018⁶.

Lacunes de l'appareil judiciaire, entre patience et persévérance des victimes

Dans son rapport d'observation HRW souligne les phénomènes d'obstruction et d'instrumentalisation de la justice, ainsi que l'utilisation abusive des recours juridiques⁷. En ce sens, le verdict de la Cour inter-américaine des droits de l'homme sur le cas des Dos Erres souligne la transformation de l'*amparo* comme facteur d'impunité⁸. Le rapport encourage également des réformes de la loi sur l'*amparo*, qui permettrait l'utilisation d'un filtre plus efficace pour faire face aux recours abusifs.

Plusieurs cas de justice transitionnelle sont encore en attente de résolution, comme l'affaire du Génocide contre le peuple Maya Achi', dont la date d'ouverture du procès a été reportée en août

dernier. La mobilisation et l'énergie des victimes et des familles restent plus que jamais nécessaire pour qu'un jour la vérité et les responsables soient reconnus. Dans un tel contexte, patience et persévérance demeurent les mots d'ordre.

Les conséquences de ces retards sont multiples, notamment parce que les personnes vieillissent et les preuves disparaissent. C'est ainsi que s'est clôturé

la responsabilité de l'un des principal accusé, l'ancien général Ríos Montt, à la suite de son décès en avril 2018, terminant ainsi toute poursuite pénale à son encontre dans plusieurs cas de justice transitionnelle (Génocide contre le peuple Ixil et Dos Erres entres autres).



Exposition devant l'Organisme Judiciaire à Nebaj, pendant les audiences du Génocide Ixil.

1. Human Rights Watch, « Course contre la montre. Comment le système judiciaire guatémaltèque met en danger la lutte contre l'impunité », 11.17, <https://bit.ly/2CpLP26>
2. Collectif Guatemala « Malgré la mort de Ríos Montt, le chemin vers la justice continue », *Solidarité Guatemala* 224, <https://bit.ly/2JeYPcl>
3. Javier Estrada Tobar et Martín Rodríguez Pellecer, « El genocidio se comprobó ante un tribunal (de nuevo). Aquí, toda la historia », *Nómada*, 27.08.18, <https://bit.ly/2OfIXq>
4. Human Rights Watch, *op. cit.*, p.36
5. Emiliano Castro Sáenz "Creompaz, el secreto militar y un caso que no avanza", Plaza pública, 11.08.17, <https://bit.ly/2vWhl5x>
6. Jo-Marie Buert et Paulo Estrada, « Le procès du massacre de Dos Erres repoussé d'août 2018 à mai 2021 », *International Justice monitor*, 23.08.18, <https://bit.ly/2PegAY4>
7. Human Rights Watch, *op. cit.*, p 16
8. Cour Interaméricaine des Droits Humains, Cas du massacre de Dos Erres contre le Guatemala, 24.11.09, <https://bit.ly/2eOyeCq>, paragraphe 124

Moins de droits, plus de violences : le continuum de détérioration des droits des femmes

par Sofía Dagna

La situation des droits des femmes au Guatemala est plus que préoccupante. Actuellement, plusieurs projets de lois contribueraient à une sérieuse dégradation de leur protection et à une mise en danger encore plus importante. De plus, les assassinats de deux femmes défenseuses des droits humains mayas Ixil en 2018 augmentent le climat de risque et de persécution dans lequel vivent les femmes défenseuses autochtones.

Le 2 septembre 2018, juste après l'annonce du président Jimmy Morales concernant le non-renouvellement du mandat de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala - CICG en 2019¹, la capitale Guatemala Ciudad a été investie par une manifestation « pro-vie » contre l'avortement et contre la reconnaissance de l'identité de genre promue par le groupe « Transformemos Guate » [Transformons le Guatemala], composée d'organisations conservatrices et religieuses.

Des projets de lois qui mettent en péril les droits des femmes

Cette mobilisation s'oppose au projet de loi 5376, qui cherche à dépénaliser l'avortement pour les jeunes filles de moins de 14 ans qui ont été victimes de viol, afin qu'elles puissent mettre fin à leur grossesse dans les 12 semaines suivantes.



Marche « pro-vie », 2 septembre 2018

Cette marche s'oppose également au projet de loi 5395 concernant l'identité de genre, présenté en 2017 par la députée Sandra Morán, qui visait la reconnaissance juridique des personnes trans. Dite loi garantirait leur droit à l'égalité et à la non-discrimination, la reconnaissance de leur statut dans le domaine juridique, la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la vie et à la santé.

Cependant, ces deux projets de lois n'ont pas été approuvés par le Congrès.

Une autre initiative, la « Loi pour la protection de la vie et de la famille » (projet de loi 5272), qui est en cours de débat au Congrès (il manque actuellement le troisième et dernier débat), vise à augmenter la sanction pénale liée à l'avortement. Cette loi permettrait de condamner de 5 à 10 ans de prison les femmes qui seraient victimes d'une fausse couche, c'est-à-dire d'une perte accidentelle du fœtus ; et ceux et celles qui provoqueraient des avortements seraient puni.e.s de 50 ans de prison. En plus de ces peines carcérales plus élevées, la loi interdirait l'éducation sexuelle dans les écoles et réitérerait l'interdiction du mariage entre personnes du même sexe.

De janvier à juin 2018, 1 475 filles âgées de 10 à 14 ans sont tombées enceintes et 310 sont déjà mères.

Le polymorphisme des violences et son impact sur les femmes

Les tendances législatives actuelles contribuent à criminaliser les femmes qui, pourtant, devraient avoir le droit de disposer de leurs corps, hors du système d'oppression patriarcal de la société qui impose un contrôle sur elles. Les courants conservateurs maintiennent les femmes dans une situation de risque sans considérer les variables sociales, économiques, physiques et psychologiques qui touchent chaque femme de façon différente au cours de leur vie.

Face à ce danger de détérioration des droits, les violences continuent. Plus de 20 défenseur.e.s des droits humains ont été assassiné.e.s entre janvier et septembre 2018, dont deux femmes mayas Ixil: Juana Ramírez Santiago et Juana Raymundo. Ces deux assassinats ont eu lieu dans un contexte d'intensification alarmante des agressions contre les défenseur.e.s des droits humains.



Les femmes défenseuses des droits humains, par leur condition de défenseuses et de femmes, sont doublement touchées par les attaques perpétrées par l'Etat et les groupes dont les intérêts économiques sont menacés par les revendications politiques des populations autochtones. Selon les statistiques publiées en 2017 par UDEFEGUA, 209 agressions sur 463 ont ciblé des femmes défenseuses².

Les assassinats récents de deux femmes défenseuses : Juana Raymundo et Juana Ramirez Santiago

Juana Raymundo était une jeune femme maya Ixil, âgée de 25 ans, infirmière de profession, qui, depuis cinq ans, avec sa famille, avait rejoint le Comité de développement paysan CODECA-Comite de Desarrollo Campesino. Elle faisait partie de la coordination de la microrégion de Nebaj, Quiché et elle avait été récemment élue membre du Comité exécutif municipal du Mouvement pour la libération des peuples (Instrument politique qui a comme objectif la création d'un Etat Plurinational). Elle a été séquestrée le 27 juillet 2018 puis torturée avant d'être assassinée. Son corps a été retrouvé le lendemain. Cet assassinat atteste de l'augmentation des réactions violentes contre les expressions sociales locales qui exigent un changement de la structure économique du pays. CODECA est particulièrement visé par cette violence puisque le Comité compte 8 défenseur.e.s assassiné.e.s depuis le début de l'année 2018.

Juana Ramirez Santiago, était une femme maya Ixil de 56 ans, qui a consacré sa vie aux femmes Ixiles, en tant que sage-femme (comadrona) et défenseuse des droits humains. Juana Ramirez faisait partie du conseil d'administration de la Red de Mujeres Ixiles et était très active dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans cette région.

Juana Ramirez avait reçu de nombreuses menaces avant d'être assassinée par arme à feu le 21 septembre 2018.

Les deux assassinats viennent s'ajouter à l'assassinat du jeune leader du mouvement *Justicia ya*, Jacinto David Mendoza Toma, le 8 septembre 2018 dans la même région.

Loin d'être des cas isolés, ils reflètent une structure sociale violente, machiste et raciste qui vise à empêcher la participation et la lutte des femmes autochtones défenseuses des droits humains. Les deux femmes mayas Ixiles défendaient les droits de leur peuple, de leur territoire et défendaient les droits des femmes pour exiger la fin de l'impunité et la justice. ■

1. Collectif Guatemala, Communiqué de presse « Crise politique au Guatemala », 26.09.18, <https://bit.ly/2OF9VNA>
2. UDEFEGUA, « Pour le droit à défendre les droits », 05.18, <https://bit.ly/2RtB1Fn>, p. 30

Minera San Rafael : la justice rend sa décision finale

par Chloé Rousset

Dans notre numéro de juin 2018¹, nous revenions en détails sur l'histoire de la résistance contre la mine San Rafael. Le 3 septembre 2018, après treize mois d'attente incertaine, la Cour Constitutionnelle-CC guatémaltèque a enfin rendu son jugement concernant l'activité hautement controversée du projet minier de l'entreprise Minera San Rafael. Des conclusions positives pour la population Xinka mais qui impliquent aussi le maintien de la résistance pour les prochains mois à venir.

Une décision grandement attendue après des années de bataille juridique

Treize mois. C'est le temps qu'il aura fallu à la Cour Constitutionnelle-CC pour se prononcer sur le projet minier hautement controversé « El Escobal » de la Minera San Rafael², suite à une bataille juridique de haut vol. Après des mois de silence et d'incertitude, la CC s'est enfin prononcée le 3 septembre 2018 : l'entreprise doit suspendre ses activités minières jusqu'à ce qu'une consultation du peuple Xinka soit réalisée par le MEM (Ministère de l'Energie et des Mines) dans les douze prochains mois. Les conséquences de cette décision furent immédiatement critiquées par les porte-paroles de l'entreprise et de la Chambre de Commerce du Guatemala, invoquant pertes financières, licenciements etc.

Ce que le discours officiel de l'entreprise n'a pas mentionné pendant toutes ces années, c'est la raison de la suspension de son activité, c'est-à-dire le non-respect des droits des populations autochtones. Notons tout d'abord des impacts environnementaux minorés (pollution de l'eau et des sols à l'arsenic et au plomb) qui impactent directement la santé des personnes qui consomment cette eau, la qualité des sols et la biodiversité. Notons aussi le déni des droits du peuple Xinka, dont le rejet massif du projet minier lors des consultations communautaires n'a pas été pris en compte, ainsi que la violence de l'État pour faire taire ces contestations : menaces, diffamations, attaques, assassinats, arrestations arbitraires... L'Etat de siège avait même été déclaré pendant 8 jours en mai 2013.



Marche pour la vie du peuple Xinka, Cour Constitutionnelle, Ciudad de Guatemala 15/02/2018

Consultation ou consentement?

La 3 septembre 2018, la sentence tant attendue est donc tombée : la Cour Constitutionnelle statue clairement qu'une consultation de la population doit être effectuée par le MEM, sur les aires d'influence de la mine et dans un délai de 12 mois. Pendant ce temps, l'entreprise doit suspendre ses activités. Cette décision a suscité des réactions mitigées de la part des membres de la résistance au projet : d'un côté, les activités minières ne sont pas définitivement arrêtées ; de l'autre, l'existence du peuple autochtone Xinka dans la région est à nouveau reconnue et le MEM est reconnu coupable de ne pas avoir consulté celui-ci préalablement. De plus, la suspension des activités minières est une bonne nouvelle et ne fait que confirmer les décisions juridiques passées.

Beaucoup de confusions ont surgi suite aux conséquences de cette décision historique. Mais au mois d'octobre, la Cour constitutionnelle a publié une version plus précise de la sentence, dans laquelle elle affirme clairement que l'État guatémaltèque n'a

pas le droit d'accorder des licences visant à exploiter des ressources naturelles sans le consentement préalable des communautés autochtones qui seront affectées par ces activités, en vertu de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail.

En se basant sur la jurisprudence de la Cour Interaméricaine des droits de l'homme, la CC précise aussi que dans le cas de la Minera San Rafael, les activités minières ne pourront se poursuivre que si le peuple Xinka donne son consentement. Autrement dit et contrairement à ce qu'a cherché à faire croire l'entreprise et le CACIF [Comité de coordination des associations agricoles, commerciales, industrielles et financières], une simple consultation n'est pas suffisante, il faudra le consentement des premières personnes concernées. Ces précisions mettent fin aux incertitudes et ce cas emblématique pourrait influencer positivement sur d'autres luttes similaires au niveau national mais aussi international.

Le combat pour les droits humains se poursuit

Les prochains mois vont être cruciaux. Dans sa sentence, la Cour Constitutionnelle définit de manière détaillée la manière dont l'Etat doit réaliser la consultation: il faut qu'un dialogue de bonne foi soit réalisé, au travers d'une "communication constante, (de) transparence, (d') écoute et (de) respect mutuel". Parallèlement, la Cour demande à l'entreprise qu'elle actualise son plan de gestion environnemental, améliore ses mesures d'adaptation et d'atténuation environnementale et accorde réparations aux possibles impacts environnementaux causés. Le Ministère de la Santé doit réaliser une étude pour analyser s'il y a un lien entre les activités minières et les problèmes de santé des personnes habitant dans les environs de la mine. Des commissions de vérifications doivent être créées pour donner suite à ces processus. Mais dans la réalité, comment seront effectuées l'étape de pré-consultation et la consultation? Quelles sont les "aires d'influence de la mine" et comment les déterminer? En attendant la suite, restons alertes et solidaires avec le peuple Xinka et leurs luttes pour la défense de la vie, de leur territoire et des ressources naturelles ! ■

1. « La résistance contre la mine El Escobal se poursuit », *Solidarité Guatemala* 224, 06.18, <https://bit.ly/2D48LVM>

2. « La compagnie minière n'aura pas la vie facile : la consultation avec les Xincas s'annonce plus complexe. », *Nómada*, 05.09.18, <https://bit.ly/2PCQ3qk>

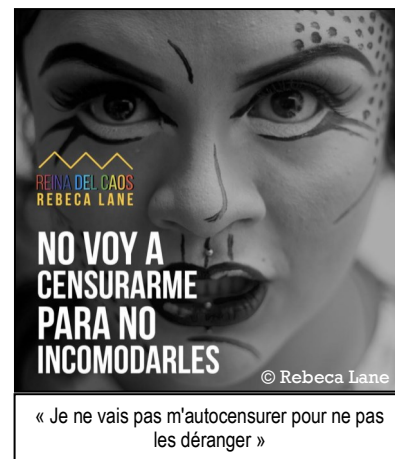
Des mots et de la poésie pour éveiller les consciences, rencontre avec Rebeca Lane

par Jehane Jaabouti

Rebeca Lane, artiste métisse née pendant la guerre, se définit comme une militante et une féministe. Diplômée de sociologie, elle a fait du théâtre, de la poésie, et maintenant du rap. De passage à Paris en mai 2018, elle a accepté de répondre à nos questions.

CG. Sociologue, poète et chanteuse, quelle contribution souhaitez-tu apporter à la mémoire historique et à la résistance au Guatemala ?

Je crois que l'art en général répond aux besoins expressifs de chaque génération. La chanson, la poésie, la parole, sont particulièrement puissantes pour celles et ceux d'entre nous qui sont né.e.s pendant la guerre, qui vivent aujourd'hui dans un contexte d'après-guerre, et qui ont besoin de nommer ce que le pouvoir veut nous faire oublier. Pour moi, mettre des slogans comme « si ; il y a eu un génocide » [*Sí, hubo genocidio*] ou « Pas une de moins » [*Ni una menos*] dans les chansons permettra à l'avenir de savoir ce qui nous a ému, ce qui nous touche, et c'est une façon de se rappeler le moment qui nous a fait devenir des acteurs et actrices de la résistance.



CG. Avec la mort de Ríos Montt en avril 2018, son procès n'a pas pu aboutir, penses-tu que la lutte pour la justice transitionnelle et la reconnaissance du conflit interne soit sans espoir ?

Malgré le fait qu'il n'y ait pas eu le verdict final que nous espérons, nous devons rappeler qu'il y a bien eu une condamnation et que nous devons la revendiquer comme un document historique qui a donné raison au peuple Ixil et à sa lutte incessante pour la justice. Nous avons aussi les verdicts des cas comme celui de la famille Molina Theissen ou le cas de Sepur Zarco où les condamnations ont été prononcées en faveur des victimes de l'État terroriste du Guatemala pendant la guerre. Ces jugements historiques sont nécessaires non seulement pour les familles et les personnes touchées, mais pour la société dans son ensemble.

CG. Le Guatemala, malheureusement, est un pays qui connaît une forte violence structurelle, comment l'expliques-tu et comment le perçois-tu du point de vue artistique ?

L'origine de la violence structurelle que nous vivons vient des conséquences de l'invasion européenne et de la colonisation de nos territoires, ainsi que de l'intervention américaine tout au long de notre histoire politique, mais surtout depuis 1954 avec le coup d'Etat contre le gouvernement d'Arbenz et le processus révolutionnaire né en 1944. De plus, cette ingérence n'a jamais cessé, et nous vivons dans un néocolonialisme qui est le fruit de nombreuses sociétés transnationales européennes, états-uniennes et canadiennes qui s'approprient à nouveau nos territoires et nos ressources naturelles. Géo-stratégiquement, la colonisation nous a défini comme terre de spoliation et de main d'œuvre mal payée et traitée en esclave. Tant que la structure au Guatemala, mais aussi dans le monde entier, ne prend pas un tournant radical, la situation ne changera pas.

CG. Tu te présentes comme une militante féministe et fondatrice du collectif « Somos Guerreras » (Nous sommes des guerrières). Quel a été ton parcours vers le féminisme et comment le vis-tu ?

C'est un long voyage, mais d'une manière générale, je peux dire que ma rencontre avec le féminisme est d'origine artistique. Et bien avant cela, avec l'exemple de mes grands-mères et de ma mère qui, sans savoir ce qu'était le féminisme, nous ont toujours appris à être des femmes fortes et indépendantes. Pour moi, le féminisme a été une nécessité de survie et une articulation avec d'autres femmes pour affronter ce monde patriarcal et violent. Au sein du collectif « *Somos Guerreras* », nous apprenons à nous soutenir mutuellement en tant qu'artistes, en allant contre le préjugé sociétal selon lequel les femmes ne peuvent pas travailler ensemble.

Nouvelle coordination

Le Collectif Guatemala souhaite la bienvenue à sa nouvelle coordinatrice Camille Ely ! Depuis mi-septembre dernier, Camille succède à Kim Aumonier, qui a été notre coordinatrice pendant une année et demi. Nous voulons donc souhaiter à Camille la meilleure des chances et la remercier de nous avoir choisi et de vouloir nous accompagner dans nos luttes.

Camille travaille à mi-temps pour le CG, et à mi-temps pour la section française des Brigades de Paix Internationales, ONG qui œuvre également pour la protection des défenseur.e.s des droits humains, dans plusieurs pays.

La crise actuelle du Guatemala annonce une année électorale (2019) assez tumultueuse et avec des enjeux majeurs dans le territoire. Le Collectif Guatemala restera vigilant et actif quant au respect des droits humains et surtout, de ceux des défenseur.e.s que nous accompagnons.

Enfin, nous profitant de cet espace pour remercier énormément Kim pour son excellent et remarquable travail réalisé au sein du Collectif Guatemala, son dynamisme et ses belles énergies et pour tous les projets réalisés au cours de sa mission. Nos chemins et nos luttes continueront de se croiser puisque Kim intègre ce mois-ci l'équipe de coordination de ACOGUATE -le projet d'Accompagnement International au Guatemala, duquel le Collectif Guatemala fait partie- en tant que chargée de communication et coordinatrice d'équipe. Nous te souhaitons une très bonne continuation !

Le Collectif Guatemala

Qui sommes-nous ?

Fondé en 1979 par des réfugié.e.s guatémaltèques et des militant.e.s français.e.s, le Collectif Guatemala est une association loi 1901 de solidarité internationale qui a pour objet d'apporter un soutien matériel et moral aux luttes des populations guatémaltèques pour le respect des libertés publiques, des droits humains, de la justice sociale et de l'environnement. Il est constitué de bénévoles et d'une coordinatrice sur lesquels repose la vie de l'association.

Les activités du Collectif au Guatemala

● L'accompagnement international

✓ des populations autochtones victimes du conflit armé, impliquées dans des procès contre les responsables de crimes de génocide, crimes contre l'humanité, disparitions forcées et violations sexuelles,
✓ des personnes et organisations menacées du fait de leurs activités de défense des droits humains et des droits collectifs (droits des peuples autochtones et défense du territoire).

Comment ?

✓ à la demande des groupes, victimes ou témoins menacés,
✓ en recherchant et en préparant des volontaires qui resteront au minimum 6 mois sur le terrain.

Pourquoi ?

✓ pour établir une présence dissuasive,
✓ pour avoir un rôle d'observateur,
✓ pour relayer l'information.

Les accompagnateurs/trices sont des volontaires majeur.e.s, de tous horizons, désirant s'engager sur le terrain. Des sessions d'information et de préparation ont lieu en France avant le départ. Au Guatemala, les accompagnateurs/trices sont intégrés au projet international d'accompagnement ACOGUATE.

Les activités du Collectif en France

● L'appui aux organisations de la société civile guatémaltèque qui luttent pour plus de justice et de démocratie

✓ en relayant des dénonciations de violations des droits humains,
✓ en organisant des campagnes pour soutenir leurs revendications,
✓ en recherchant des financements pour soutenir leurs projets
✓ en recevant en France et en Europe des représentant.e.s de différentes organisations pour leur permettre de rencontrer des décideurs politiques ainsi que d'autres mouvements sociaux et de défense des droits humains.

● L'information et la sensibilisation du public français

Sur quoi ?

✓ la situation politique et sociale au Guatemala,
✓ la situation des droits humains,
✓ l'action des organisations populaires, autochtones et paysannes.

Comment ?

✓ par la diffusion d'une lettre d'information trimestrielle, *Solidarité Guatemala*,
✓ par l'organisation ou la participation à des conférences, débats, projections documentaires,
✓ par des réunions mensuelles ouvertes à toute personne intéressée,
✓ par la diffusion d'informations via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook),
✓ par l'organisation de réunions de plaidoyer.

● Le travail en réseau avec différents types de partenaires présents au Guatemala

✓ associatifs,
✓ diplomatiques.

Contact : collectifguatemala@gmail.com — 01.43.73.49.60

Site internet : <http://collectifguatemala.org/>

Merci à nos partenaires



FDVA
FONDÉ POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



FONDATION
un
monde
par
tous



Fonds de dotation

ADHÉSION / ABONNEMENT

Le Collectif Guatemala vous propose plusieurs formules de soutien :

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion au Collectif, permettant de recevoir la Lettre d'information - <i>Solidarité Guatemala</i> | 23 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion à tarif réduit (étudiants, chômeurs etc. joindre justificatif) | 15 € |
| <input type="checkbox"/> Don, un soutien supplémentaire pour nos activités | |

Total :

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville.....

Téléphone Courrier électronique.....

Je souhaite être informé(e) par e-mail des activités du Collectif Guatemala

Je souhaite faire partie du Réseau d'alertes urgentes électronique

Les dons et cotisations peuvent être déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Chèque à l'ordre du Collectif Guatemala, à envoyer à l'adresse suivante:

Collectif Guatemala
21ter, rue Voltaire
75011 Paris